2013 - 2014

RAPPORT D'ACTIVITÉ

fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture

FREPP

FREPP

LES VRAIS PROS!

SOMMAIRE

Le mot du Président	05
Le message du Directeur	07
Situation économique	08 - 10
Situation du marché et prix	11 - 13
CCT romande du second œuvre	14
Caution	15
RESOR	16 - 17
FREPP Info	18 - 19
Formation de base	20 - 22
Formation supérieure	23
Collecte des déchets spéciaux	24
FP³ - Fonds professionnel romand de la plâtrerie-peinture	25
Les Vrais Pros !	26 - 27
Sécurité au travail	28
USAM et ConstructionSuisse	29
SUVA	30 - 31
Nouveautés 2014	32 - 33
Fournisseurs / Partenaires	34
Remerciements et conclusion	35
Commissions et comité FREPP	36 - 37
En vente et team FREPP	38

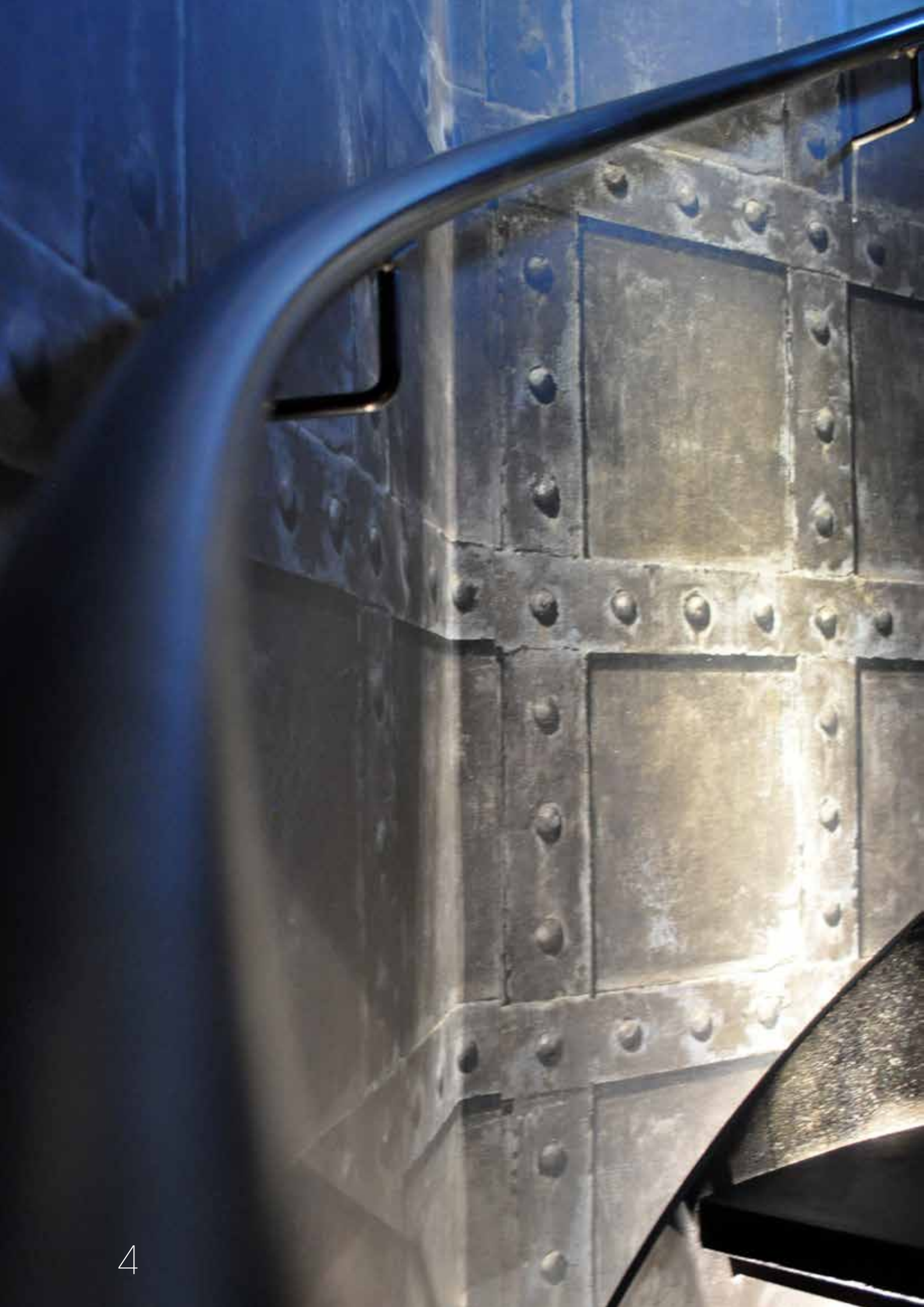

LE MOT DU PRÉSIDENT

2013 fut sans conteste une année exceptionnelle à marquer d'une pierre blanche pour notre fédération. En effet, nouveaux statuts, changement de nom, indépendance et nouveaux bureaux : ces évènements qui se sont enchaînés rapidement ont été parfaitement maîtrisés. Avec le recul, on peut sans autre affirmer que le comité a su prendre ses responsabilités et saisir les opportunités au moment où elles se sont présentées, et ce n'est pas là le moindre de ses mérites.

Une fois n'est pas coutume, je voudrais donc commencer ce mot introductif de notre rapport en adressant mes vifs remerciements à mes collègues du comité, avec qui nous avons travaillé dans la sérénité et la collégialité, jamais prise en défaut, pour passer ce cap important de la vie de notre fédération. Je me dois également d'adresser des remerciements particuliers à ceux que l'on peut désormais appeler NOS collaborateurs, pour leur engagement et leur loyauté. Leur travail au service de la FREPP et des entreprises romandes de plâtrerie-peinture est remarquable et de qualité. Quant à tous les membres des diverses commissions et groupes de travail, en particulier à notre président de la Commission de formation professionnelle supérieure, Denis Quaglia, je leur adresse un grand merci pour leurs prestations intenses et engagées.

Vous constaterez en parcourant ce rapport que notre fédération est devenue une organisation économique qui compte et qui est reconnue au niveau national. Ses prises de position sans ambiguïté en faveur de l'introduction d'une responsabilité solidaire du maître d'ouvrage, son rôle de pionnière dans l'introduction d'une caution obligatoire pour toutes les entreprises actives sur le territoire romand, son engagement en faveur de l'introduction d'un badge romand pour tous les travailleurs de la construction font de la FREPP un interlocuteur de premier ordre pour tous les sujets qui touchent au domaine de la construction.

Quant à nos prestations en faveur des entreprises romandes, les pages suivantes vous informeront en détail sur leur diversité, leur qualité et l'adhésion qu'elles rencontrent auprès des entrepreneurs romands de plâtrerie et peinture.

La FREPP est une organisation dynamique, qui ne recule pas devant les difficultés et qui s'engage avec conviction pour la défense des intérêts des entrepreneurs romands de la plâtrerie et de la peinture; une organisation de «Vrais Pros» et haute en couleur que je préside avec engagement et fierté.

ANDRÉ BUACHE
PRÉSIDENT FREPP

MESSAGE DU DIRECTEUR

Incontestablement, être entrepreneur dans le secteur de la construction demande beaucoup de conviction et d'engagement, car les attaques fusent de toute part. Après la loi sur les résidences secondaires (Lex Weber) et la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), voilà que la gauche axe ses objectifs sur les moyens dont disposent les gens, pour notamment construire leur logement. Suppression de l'imposition d'après la dépense (communément appelée «forfaits fiscaux»), introduction d'un impôt sur les successions en ligne directe et enfin, la dernière trouvaille du Conseiller fédéral Berset, à savoir l'interdiction d'utiliser des avoirs du 2e pilier pour construire son logement ou ouvrir son entreprise.

Décidément, le socialiste fribourgeois est en train de lancer, coup sur coup, des propositions qui semblent partir de bons sentiments mais, au final, mises en place telles que proposées, engendreraient des coûts insupportables pour ce qui concerne notre système de retraite, et de très lourdes conséquences pour ce qui concerne l'interdiction de l'utilisation du 2e pilier.

Cette tactique qui consiste à demander beaucoup pour obtenir un peu n'aura échappé à personne et nous comptons sur la vigilance de nos élus à Berne pour contrecarrer les plans du ministre de l'intérieur. Il n'empêche que tous ces dossiers que je viens d'évoquer sèment indéniablement le trouble dans les esprits et ébranlent la confiance que la santé de notre économie et la situation de notre marché de l'emploi devraient maintenir à un haut niveau.

Par ailleurs, oser affirmer que le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS a crû car les gens utilisent leur 2e pilier, ou une partie de celui-ci, pour construire n'est pas correct et certainement faux. La valeur des biens immobiliers n'a cessé de croître et celle découlant de l'investissement du 2e pilier suit assurément une tendance identique.

Conséquence de ces initiatives et déclarations de marchands de tapis : une certaine frilosité des investisseurs et des promoteurs alors que les taux de logements vacants, bien qu'ayant quelque peu progressé, demeurent à un niveau très bas en comparaison internationale, et que la demande est bien présente.

Le contexte politique est donc difficile pour le milieu de la construction et une détente à ce niveau n'est pas au programme. Un engagement assidu et intense de tous les défenseurs des milieux de la construction et de tous les partisans d'une économie dynamique, créatrice et redistributrice de richesses pour le bien-être de tous les habitants de notre pays est indispensable.

J'y participe avec engagement et conviction pour le bénéfice de toute la branche et de tous les entrepreneurs romands de plâtrerie et de peinture.

MARCEL DELASOIE
DIRECTEUR FREPP

SITUATION ÉCONOMIQUE

Depuis quelques années, la Suisse fait véritablement figure d'exception en ce qui concerne sa situation économique et les chiffres de sa croissance. Alors que l'Europe entière peine à franchir le palier permettant de parler de croissance, les résultats de la Suisse sont exceptionnels et continuent leur ascendance régulière depuis 2011. Mieux, la Suisse romande enregistre systématiquement des résultats supérieurs de 0,1–0,2% à la moyenne Suisse, ce qui n'est pas pour nous déplaire et tordre le coup au cliché suisse alémanique qui évoque une certaine nonchalance romande.

ment qui a largement contribué à l'excellente santé de notre économie.
Pour 2014 les prévisions de croissance du secteur de la construction sont encore plus élevées que celles du PIB romand (graphique ci-contre). Après avoir atteint des pics de croissance faramineux de plus de 6% en 2010 et plus de 4% en 2011, puis calé en 2012, la croissance du secteur de la construction a repris en 2013 en restant à des niveaux raisonnables.
2014 devrait être du même acabit, mais les perspectives 2015 s'assombrissent. Comment pourrait-il en aller autrement lorsque toutes les

Evolution comparée des PIB romand et suisse

(valeurs réelles)

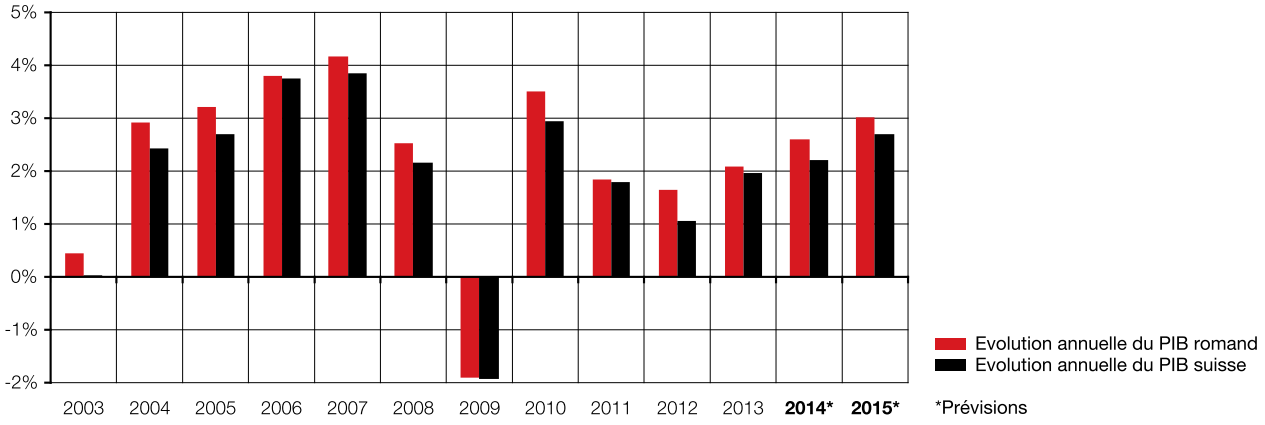

Cette situation est trop bonne pour certains qui ont estimé qu'il fallait y mettre un frein en votant oui à l'initiative dite «contre l'immigration de masse». Ce qui est certain, c'est que cette décision va considérablement compliquer nos relations avec nos voisins européens et remettre en question la libre circulation qui donne à la Suisse l'accès au grand marché européen, élé-

volontés convergent en direction d'un frein à la demande : plus hautes exigences en matière de fonds propres, volonté d'interdire l'utilisation des fonds du 2e pilier pour la construction de son logement, début des effets de la LAT révisée, limitation des résidences secondaires, le tout additionné à une baisse inévitable de la demande suite aux conséquences du vote du 9 février.

Le tableau n'est peut-être pas complet quand on sait que dans les votations à venir, le peuple suisse devra se prononcer sur l'introduction d'un impôt sur les successions (y compris celles en ligne directe) et la suppression de l'imposition d'après la dépense (forfaits fiscaux).
Sans tomber dans le catastrophisme, ces quelques éléments vont certainement contribuer à une baisse progressive du volume des constructions en Suisse.

Evolution comparée de la construction

et du PIB romand (valeurs réelles)

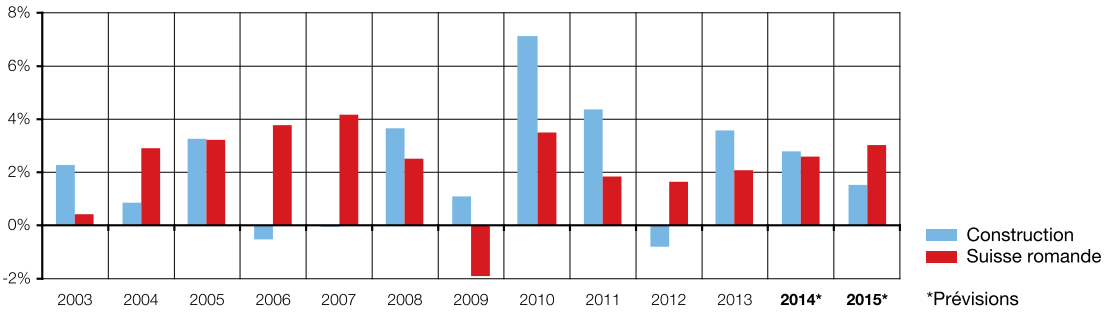

DÉPENSES DANS LA CONSTRUCTION

Les dépenses dans la construction se sont encore accrues en Suisse en 2013 pour atteindre la somme considérable de 63,1 milliards de francs (+ 1,8%). Le seul bâtiment comptabilise des investissements de 47,3 milliards de francs, soit une hausse importante de 3,1%, qui compense la baisse enregistrée dans le génie civil (- 0,9%).

Au chapitre des dépenses publiques, c'est aussi le secteur du bâtiment qui se taille la part du lion avec une croissance de 5,1% contre - 1,2% dans le génie civil.

TAUX DE LOGEMENTS VACANTS : STABILITÉ À TENDANCE HAUSSIÈRE

	au 1er juin 2009	au 1er juin 2010	au 1er juin 2011	au 1er juin 2012	au 1er juin 2013	Suisse
FR	0.85 %	0.92 %	0.77 %	0.77 %	0.66 %	2009 : 0.90 %
GE	0.22 %	0.23 %	0.25 %	0.33 %	0.36 %	2010 : 0.94 %
NE	1.09 %	1.30 %	1.19 %	1.18 %	0.82 %	2011 : 0.94 %
VS	1.17 %	1.15 %	1.02 %	1.13 %	1.30 %	2012 : 0.94 %
VD	0.43 %	0.46 %	0.52 %	0.56 %	0.61 %	2013 : 0.96 %

ET POUR 2014…

Les réserves de travail totales au 31 décembre 2013 pour l'année 2014 se montaient à 42,7 milliards de francs, chiffre en augmentation de 0,3 % par rapport au 31 décembre 2012.

Cela s'annonce donc sous de bons auspices. Encore faut-il que ces travaux soient réalisés par nos entreprises et non par des entreprises étrangères ou des sous-traitants, peu regardant s'agissant du respect des conditions de travail locales, sous le couvert d'entreprises générales. Tout le monde a suivi les adjudications du CEVA à Genève et les problèmes rencontrés par les entreprises locales qui, après avoir vu passer sous leur nez tous les travaux du gros œuvre, émettent les pires craintes en ce qui concerne les travaux de second œuvre. Espérons que le coup de gueule du Secrétaire général de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), Nicolas Rufener, réveille quelque peu nos autorités politiques qui font preuve, et Genève n'est malheureusement pas une exception, d'une passivité et d'un manque de responsabilité désolant dans la mise en soumission et l'adjudication de travaux dans le domaine de la construction.

Les bases légales permettent, dans la plupart des cas, d'effectuer des mises en soumission tenant compte pour une large part des intérêts de l'économie locale, tant au niveau communal, cantonal que fédéral. Mais la non prise en considération des intérêts locaux de la part de fonctionnaires, dont on a la très désagréable impression qu'ils sont complètement détachés et ne se sentent pas concernés par le problème, alliée à la passivité et l'étonnant manque d'engagement et de volonté des autorités politiques forment un ensemble qui ruine souvent les espoirs des entreprises locales d'obtenir du travail.

Difficile de dire jusqu'à quand cette situation sera tolérée, mais il est probable qu'un resserrement du marché pourrait engendrer de vives réactions et des situations desquelles les intéressés ne sortiront plus indemnes.

Affaire à suivre…

SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

Comme déjà évoqué ci-devant, la situation du marché est plutôt bonne s'agissant du volume de travail à réaliser et de la demande qui se maintient à un niveau intéressant. Malgré cela, et le graphique ci-après le démontre clairement, les prix stagnent depuis plusieurs années et les marges des entreprises se réduisent comme peau de chagrin jusqu'à complètement disparaître. Deux explications à cette situation paradoxale :

1. La généralisation des attributions de marchés à des entreprises générales. Et trop rares sont parmi ces dernières, celles pour lesquelles l'éthique professionnelle revêt encore une signification. Pour la plupart d'entre elles, les seuls critères d'adjudication sont : en premier lieu le prix, en second le rabais et en troisième l'escompte. La qualité de l'entreprise soumissionnaire n'entre pas en ligne de compte. Qualification des ouvriers, respect de la CCT, des normes de sécurité, des normes environnementales, de la qualité des matériaux et des travaux sont presque toujours exigés, mais jamais ni contrôlés, ni pris en considération.

   Il en découle évidemment des différences de prix marquées entre les entreprises respectueuses de ces différents critères – Les Vrais Pros – et les autres faisant fi de tous ces éléments pour ne considérer que le prix.

2. La prolifération d'entreprises dans notre branche qui, pour des chantiers de faible ou moyenne importance, n'exige pas d'investissement trop lourds, et évidemment une concurrence accrue. La concurrence loyale est saine et ne pose aucun problème. Seulement voilà, bon nombre de ces nouvelles entreprises n'ont pour objectif que de décrocher du travail, peu importe le prix et la manière dont les travaux seront exécutés… et s'il faut travailler à Fr. 15.– de l'heure, elles le feront. Impossible à ce prix de parler de respect de la CCT et des conditions de travail de la branche, ni de consacrer le moindre centime pour respecter les normes de sécurité, environnementales et de bienfacture professionnelle en usage dans la profession.

Comment éradiquer ces deux fléaux ? Seuls des contrôles stricts des chantiers et du respect de la CCT, des amendes lourdes pour les récidives et une sensibilisation des maîtres d'œuvre pourront inverser cette tendance. Ajoutez à cela les malfaçons qui commencent à voir le jour ci et là, la prolifération des bâtiments qui après 3 ans en paraissent 30 et les différents ennuis rencontrés par les maîtres d'œuvre, et la tendance s'inversera forcément. Mais, en attendant, ce sont des millions de travaux qui manquent aux entreprises en tous points en règle, qui emploient plus de 8'000 travailleurs et forment 805 apprentis en Suisse romande.

SITUATION DU MARCHÉ ET PRIX

Evolution de l'indice des prix de la construction pour la Région lémanique et la Suisse

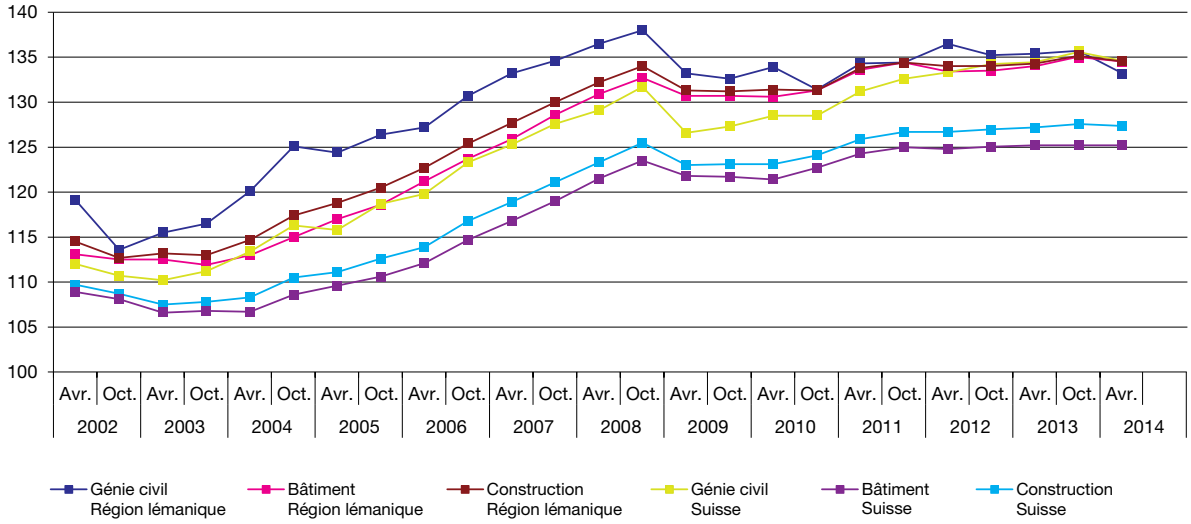

CONSTRUCTION ET LOGEMENT, LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Bâtiments à usage d'habitation	2011	1 656 864	2012	1 670 054
> dont maisons individuelles	2011	57,6 %	2012	57,6 %
Nouveaux bâtiments avec logements	2011	14 993	2012	14 375
> dont maisons individuelles	2011	62,3 %	2012	62,8 %
Nombre total de logements	2011	4 131 342	2012	4 177 521
> dont logements de 3 ou 4 pièces	2011	54,2 %	2012	54,3 %
Logements nouvellement construits	2011	47 174	2012	45 157
> dont logements de 3 ou 4 pièces	2011	28 094	2012	26 757
Nbre moyen de log. dans des maisons à plusieurs log.	2011	5,4	2012	5,4
Surface moyenne par logement	2011	99 m^2	2012	99 m^2
Surface par habitant	2000	44 m^2	2012	45 m^2
Loyer moyen	2011	Fr. 1306.–	2012	Fr. 1318.–
Habitants par logement	2000	2,3	2012	2,3
Habitant par pièce	2000	0,59	2012	0,60
Taux de logements en propriété	2011	36,8 %	2012	37,2 %

INVESTISSEMENTS[1] DANS LA CONSTRUCTION, PAR GENRE DE MAÎTRE D'OUVRAGE, SELON LE GENRE ET LA CATÉGORIE D'OUVRAGE

(en millions de francs, aux prix courants)

Chiffres provisoires Genre et catégorie d'ouvrage	Total général		Maîtres d'ouvrage publics		Maîtres d'ouvrage privés	
	Investissements 2013		Investissements 2013		Investissements 2013	
	En millions de francs	*Variation annuelle en pourcent*	*En millions de francs*	*Variation annuelle en pourcent*	*En millions de francs*	*Variation annuelle en pourcent*
Total investissements	57 811	2,3	15 103	1,4	42 708	2,7
Total génie civil	**10 554**	**-0,9**	**8 673**	**-1,2**	**1 881**	**0,6**
Transports et communications	7 660	-1,2	7 010	-2,0	650	8,0
Autres ouvrages de génie civil	2 893	-0,1	1 663	2,2	1 230	-2,9
Total bâtiment	**47 257**	**3,1**	**6 430**	**5,1**	**40 827**	**2,8**
Bâtiments d'habitation	29 954	2,9	708	10,9	29 246	2,7
Industrie, artisanat et services	9 848	2,5	1 523	1,3	8 325	2,8

[1] *Sans les travaux d'entretien publics*

RÉSERVES DE TRAVAIL *(dépenses)*[2] DES PROJETS EN CONSTRUCTION *(jour de référence: 31.12.2013)* POUR L'ANNÉE 2014 SELON LE GENRE D'OUVRAGE ET LE TYPE DE TRAVAUX

(en millions de francs, aux prix courants)

Chiffres provisoires Type de travaux	**Total général**		**Génie civil**		**Bâtiments**	
	Réserves de travail 2014 (dépenses)		**Réserves de travail 2014 (dépenses)**		**Réserves de travail 2014 (dépenses)**	
	En millions de francs	*Variation annuelle en pourcent*	*En millions de francs*	*Variation annuelle en pourcent*	*En millions de francs*	*Variation annuelle en pourcent*
Total des dépenses dans la construction, réserves de travail	**42 703**	**0,3**	**14 954**	**21,1**	**27 749**	**-8,2**
Travaux d'entretien publics	5 498	4,6	3 631	6,8	1 867	0,7
Total des investissements dans la construction, réserves de travail	**37 201**	**-0,3**	**11 323**	**26,6**	**25 881**	**-8,8**
Nouvelles constructions	24 539	-4,9	5 737	17,5	18 802	-10,2
Agrandissements, transformations	12 665	10,0	5 586	37,6	7 079	-5,0

[2] *Travaux d'entretien publics compris*

SECOND ŒUVRE
CCT ROMANDE

Les années se suivent et… se ressemblent au niveau de la CCT romande du second œuvre. En effet, pour la troisième année consécutive l'indice suisse des prix à la consommation n'a pas atteint le plancher minimum qui a été fixé conventionnellement et qui constitue la base de calcul pour de futures augmentations.
Corollaire de cette situation, et au grand dam des organisations syndicales, pas d'augmentation obligatoire ni des salaires réels ni des salaires minimaux dont, faut-il le rappeler, le niveau est on ne peut plus décent et souffre aisément la comparaison avec les autres branches du second œuvre en Suisse.
DÈS LE 15 JUILLET 2013 : Introduction de la responsabilité solidaire du maître d'ouvrage vis-à-vis de ses sous-traitants, dossier dans lequel la FREPP a pris une part très active.
DÈS LE 1ER OCTOBRE 2013 : Introduction de la caution obligatoire pour toutes les entreprises actives en Suisse romande (voir page suivante).
2015 : Des discussions sont très avancées pour que le second œuvre romand, à l'instar de Genève qui a fait œuvre de pionnier en la matière, introduise le port obligatoire du badge pour tous les travailleurs.

Toutes ces mesures n'ont qu'un seul objectif : assainir la concurrence dans la plâtrerie-peinture et faire en sorte que le marché soit équitable, que les mêmes règles du jeu soient imposées à toutes les entreprises et que les prix des soumissions retrouvent un niveau satisfaisant permettant aux entreprises de se développer et de prospérer.

SALAIRES MINIMUMS ROMANDS 2014 DANS LA PLÂTRERIE-PEINTURE

Classe CE	Chef de chantier et contremaître	A + 10%	31.90		
Classe A	**dès la 3e année après apprentissage**	**A**	**29.00**		
	2e année après apprentissage	A - 5%	27.55		
	1re année après apprentissage	A - 10%	26.10		
Classe B	Ouvrier non qualifié avec 3 ans d'exp.	A - 8%	26.70		
Classe C	Manœuvre dès 22 ans	A - 15% = C	24.65	*24.90*	GENÈVE
	Manœuvre de 20 à 22 ans	C - 10%	22.20	*22.40*	GENÈVE
	Manœuvre moins de 20 ans	C - 15%	20.95	*21.15*	GENÈVE

2015

La tendance de l'indice suisse des prix à la consommation demeure baissière; l'indice se situant fin juillet à 103.2 pts, soit (0.7 pts en dessous de l'indice de référence d'août 2008 de 103.9) il est fort probable qu'aucune augmentation des salaires réels ne soit conventionnellement obligatoire pour 2015. Cependant, aucune information définitive ne peut intervenir avant la rencontre de la commission de négociation fixée à mi-septembre.

CAUTION

POUR QUI ET COMMENT ?

L'annexe VII de la convention collective de travail du second œuvre romand contraint toutes les entreprises de plâtrerie-peinture, souhaitant être actives sur territoire romand, à s'acquitter d'une caution de 10000 francs. Le but de cette caution est de garantir le paiement des contributions professionnelles, des frais d'exécution, d'éventuelles amendes conventionnelles qui pourraient être prononcées à l'encontre d'une entreprise ayant contrevenu aux dispositions de la CCT.

COMMENT S'ACQUITTER DE CETTE CAUTION ?

Les membres des associations cantonales membres de la FREPP sont directement couverts par le contrat d'assurance contractée par cette dernière. Ils n'ont donc aucune démarche à entreprendre.

Les autres entreprises sises en Suisse romande doivent, quant à elles, déposer une caution auprès du Centre suisse de gestion des cautions à Liestal (voir ci-contre), que ce soit sous la forme d'une garantie bancaire, d'une police d'assurance ou directement par le versement du montant de 10000 francs (ou moins si son chiffre d'affaires est inférieur à 20000 francs par an).
Pour les entreprises étrangères, c'est également le Centre suisse de gestion des cautions à Liestal qui s'occupe de l'encaissement, et le cas échéant, de la restitution du montant.
La caution est obligatoire sur tout le territoire romand couvert par la CCT SOR depuis le 1er octobre 2013.
Il faut relever qu'en ce qui concerne la Suisse alémanique, une caution identique est exigée sur tout le territoire couvert par la CCT de la plâtrerie-peinture alémanique.
La caution versée auprès du Centre suisse de gestion des cautions est valable pour tout le territoire suisse.

CENTRE SUISSE DE GESTION DES CAUTIONS

Madame Sabrina GALIOTO
Grammetstrasse 16
CH-4410 Liestal
Tél. +41 (0)61 927 64 45
Fax +41 (0)61 927 64 47
e-Mail : s.galioto@zkvs.ch
www.zkvs.ch

RESOR

En 2013, la Fondation de retraite anticipée RESOR a notamment accueilli en son sein les plâtriers-peintres du canton de Bâle-Campagne. Ainsi, l'effectif continue de grandir et avoisine actuellement les 30000 assurés pour plus de 3500 entreprises affiliées.

Après plusieurs exercices de forte progression du nombre de rentiers, celui-ci tend à se stabiliser aux alentours de 350 personnes pour un montant global de rentes versées à hauteur de Fr. 1,5 million tous les mois. Toutefois, l'expansion de la caisse ne devrait pas s'arrêter là. En effet, l'intérêt suscité par la Fondation RESOR est toujours très important et un certain nombre de discussions sont en cours pour d'éventuelles nouvelles affiliations avec divers autres secteurs professionnels mais également dans celui de la plâtrerie-peinture.

Il est également intéressant à relever, qu'à ce jour, quelque 1064 personnes, dont 461 plâtriers-peintres (43%) ont pu profiter de la retraite anticipée RESOR dès 62 ans.

Le nombre de bénéficiaires de rentes de la profession suit la tendance générale et se stabilise. En août 2014, le secteur de la plâtrerie-peinture dans son ensemble compte 151 bénéficiaires pour un montant de rentes mensuelles versées de Fr. 649612.– (44% du nombre de rentiers). Si l'on observe pour la même période le nombre de préretraités romands de la profession (sans Bâle et Tessin), on dénombre 81 bénéficiaires, soit 23% des rentiers.

RESOR

	31.12 2005	31.12 2006	31.12 2007	31.12 2008	31.12 2009	31.12 2010	31.12 2011	31.12 2012	31.12 2013	Août 2014
Nombre de préretraités plâtriers-peintres	50	70	79	85	103	125	136	146	149	151
Proportion de préretraités plâtriers-peintres	42%	42%	43%	47%	48%	45%	43%	44%	43%	44%

y compris les cantons de Bâle et du Tessin

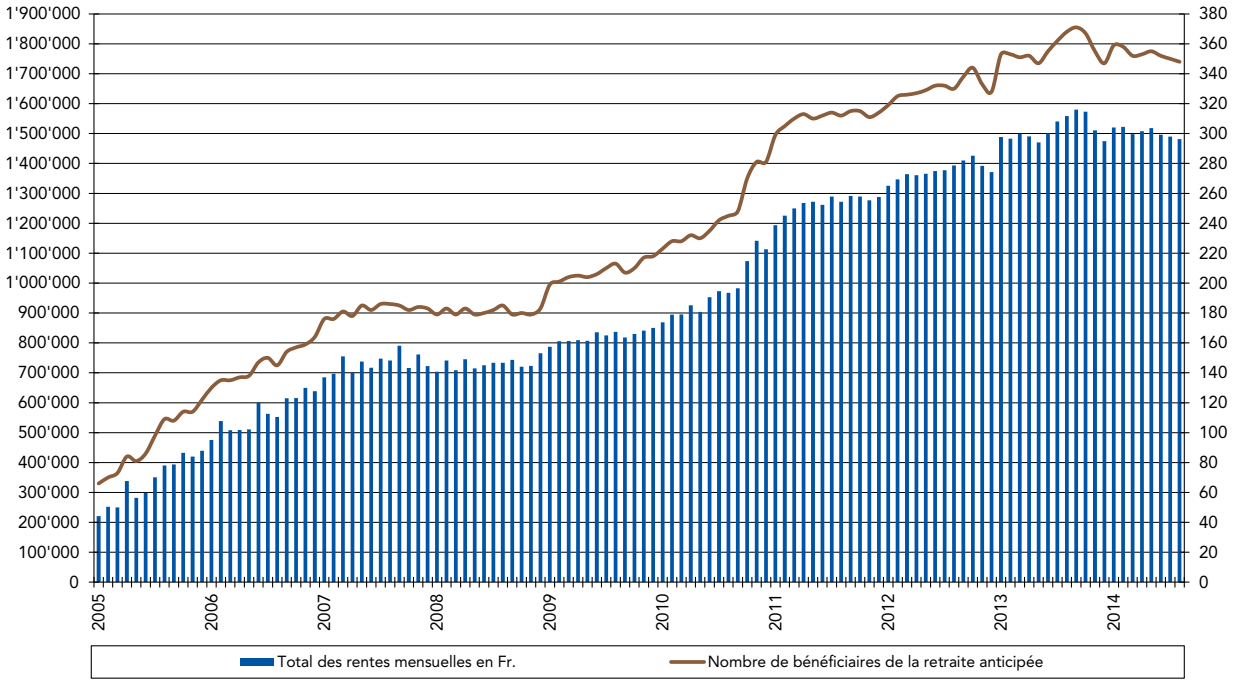

Le taux de départ en retraite anticipée se situe à 70%, c'est-à-dire que 7 personnes sur 10 cessent leur activité professionnelle avant l'âge AVS afin de profiter d'une préretraite bien méritée.

Après l'augmentation de la rente maximale et l'abaissement des cotisations intervenues en 2011, RESOR améliore une nouvelle fois ses prestations. En effet, en 2013 le taux de rente a été élevé à 80% du dernier salaire au lieu de 75%. Cette nouvelle amélioration vise principalement les personnes aux revenus les plus bas.

A signaler également que l'extension de la convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA) a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016.

Enfin, la situation financière reste excellente. Toutes les réserves nécessaires pour la couverture des prestations en cours sont entièrement constituées et des fonds libres s'élevant à plus d'une année de cotisations ont pu être accumulés. Ainsi, la Fondation RESOR repose sur des bases solides et peut faire face aux défis réservés par l'avenir avec confiance, sérénité et stabilité.

FREPP INFO

UN MAGAZINE UNANIMEMENT APPRÉCIÉ

Distribué aujourd'hui à plus de 5000 exemplaires par édition, en particulier à toutes les entreprises de plâtrerie-peinture mais aussi aux bureaux d'architecture, agences immobilières et services cantonaux et communaux des constructions, le FREPP Info est devenu une référence en matière de magazine professionnel en Suisse romande. Ses lecteurs apprécient unanimement la diversité des thèmes traités, la qualité des articles techniques réalisés par les deux commissions «peinture» et «plâtre» et des reportages réalisés, le courage des prises de position des Présidents, Directeur ou Secrétaires romands ou cantonaux, et le travail réalisé au niveau des photos, de la présentation et du graphisme.

Un vrai travail de pro pour «Les Vrais Pros» de la plâtrerie-peinture romande. N'hésitez donc pas à transmettre à la rédaction vos idées, sujets de reportages ou vos observations. Des éditions spéciales consacrées à chaque canton romand ont été, et seront encore réalisées pour mettre en avant le travail, les prestations, les membres et les comités des associations cantonales, ainsi que les réalisations ou travaux particuliers exécutés dans les cantons.

Ce résultat est le fruit du travail concerté des trois commissions - rédaction, techno GR et Plâtre - qui effectuent un travail sérieux, engagé et de grande qualité. Ce rapport est l'occasion de remercier toutes les personnes qui collaborent, de près ou d'un peu plus loin, à la réussite de notre magazine professionnel de la FREPP, avec une mention toute particulière à Xavier Saillen, cheville ouvrière et responsable de l'opération et Romy Hintz, rédactrice en chef.

FORMATION
DE BASE

RÉVISION DES ORDONNANCES DE FORMATION

Le fil rouge de ce dossier est décidément l'incompréhension mutuelle. Au terme de l'Assemblée des délégués de l'an dernier, et pour faire suite à la décision du comité approuvée par l'assemblée, nous avons décidé de signer les pré-tickets pour les formations de Peintre CFC et AFP et Plâtrier-Constructeur à sec CFC et AFP malgré le fait que nous n'ayons pas obtenu satisfaction en ce qui concerne la nouvelle profession que le SEFRI nous avait conseillé de mettre sur pied en remplacement de la profession de plâtrier-peintre. Dans cette nouvelle profession avait été transféré, afin qu'elle recouvre une activité spécifique, tout ce qui concernait l'isolation intérieure et extérieure.

Cette profession refusée, il devenait indispensable de reprendre au sein de la profession de plâtrier ces activités d'isolation intérieure et extérieure. Quelle ne fut pas notre surprise d'entendre, au terme de la consultation, au cours de laquelle nous avions évidemment fait part de cette problématique, qu'il n'était plus possible de revenir en arrière et que la profession de plâtrier ne contiendrait pas de formation concernant l'isolation extérieure.

Quelle énergie ne fut pas nécessaire pour faire entendre notre point de vue! Au sein de la commission de réforme, par courrier à l'ASEPP puis à la direction du SEFRI pour enfin entendre que l'isolation extérieure serait réintégrée dans la profession de plâtrier.
Première étape franchie donc, non sans écueils. Nous formons nos vœux pour que les prochains chapitres de ces révisions d'ordonnance se déroulent de façon plus harmonieuse et que le bon sens prenne le pas sur le formalisme.

EFFECTIF DES APPRENTIS

Les graphiques ci-après le démontrent encore une fois, seule la formation de plâtrier-peintre a connu une augmentation des effectifs:146 apprentis sont en formation dans les entreprises de Suisse romande. Et c'est précisément cette profession que le SEFRI entend supprimer sous prétexte qu'elle ne répond pas à un besoin. En cette année de la formation professionnelle, on aurait pu attendre des propositions plus constructives de sa part, ce d'autant que nos collègues alémaniques ne sont pas opposés au maintien de la profession de plâtrier-peintre.

En Suisse romande, comparativement au nombre d'emplois offerts, c'est toujours les entreprises neuchâteloises qui doivent être félicitées pour leur engagement à former des jeunes apprentis qui représentent plus de 18% de l'effectif des collaborateurs de la branche.

Répartition des apprentis peintres, plâtriers et plâtriers-peintres en 2013

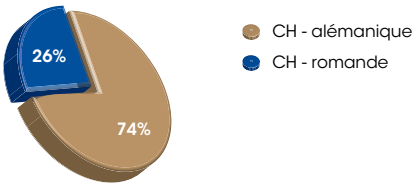

Effectif des apprentis peintres, plâtriers et plâtriers-peintres en formation en Suisse romande

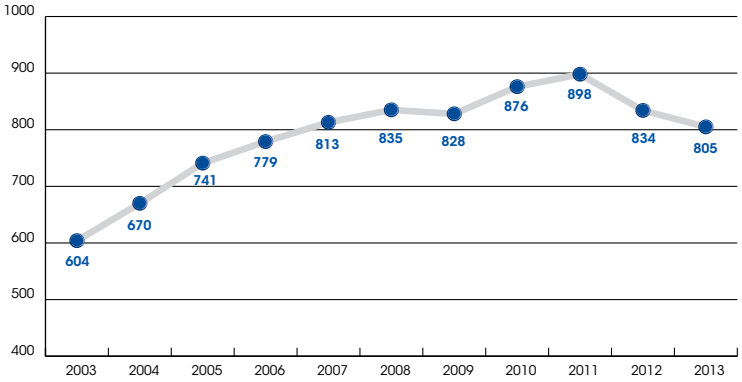

Répartition des apprentis peintres en 2013

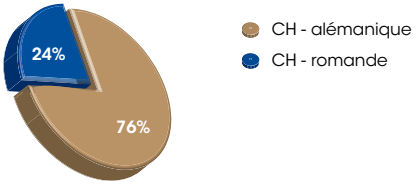

Effectif des apprentis peintres en formation en Suisse romande

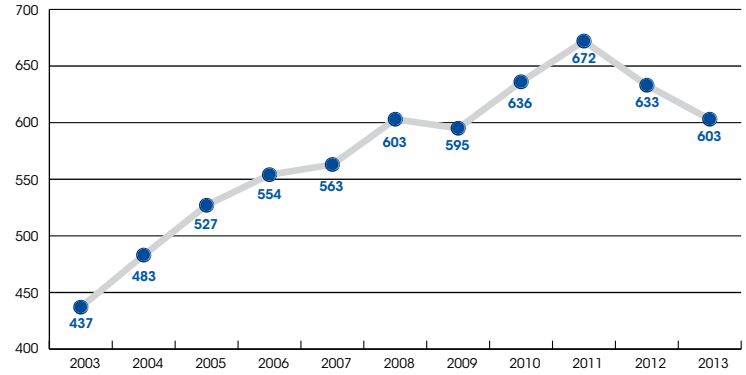

Répartition des apprentis plâtriers et plâtriers-peintres en 2013

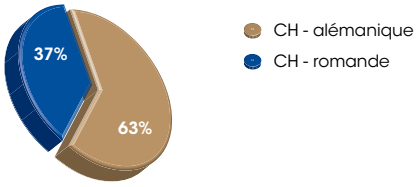

Effectif des apprentis plâtriers et plâtriers-peintres en formation en Suisse romande

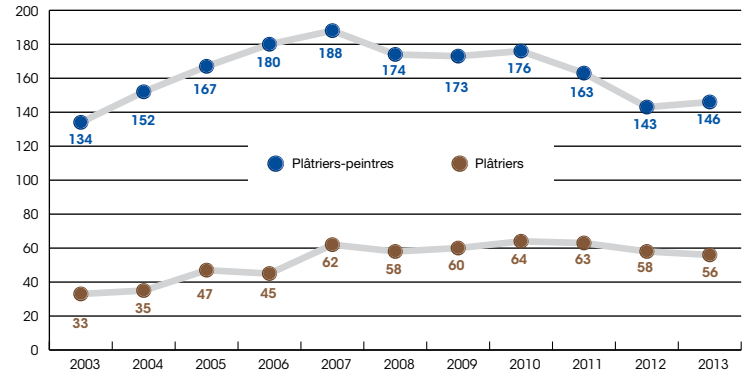

Canton	Emplois en plâtrerie-peinture	Apprentis	Proportion d'apprentis
Fribourg	1258	131	10.41 %
Genève	2740	130	4.74 %
Neuchâtel	374	69	18.45 %
Valais	1605	189	11.78 %
Vaud	1930	251	13.01 %

FORMATION
DE BASE

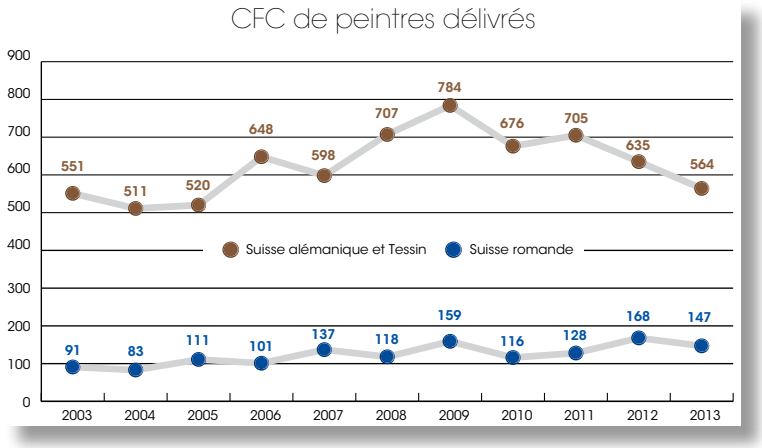

Nbre de CFC en Suisse : 711

Nbre de CFC en Suisse : 123

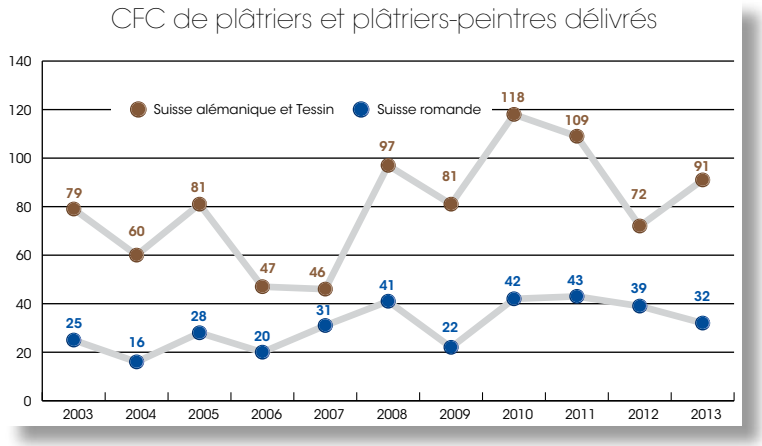

CFC de peintres, plâtriers et plâtriers-peintres délivrés par canton romand

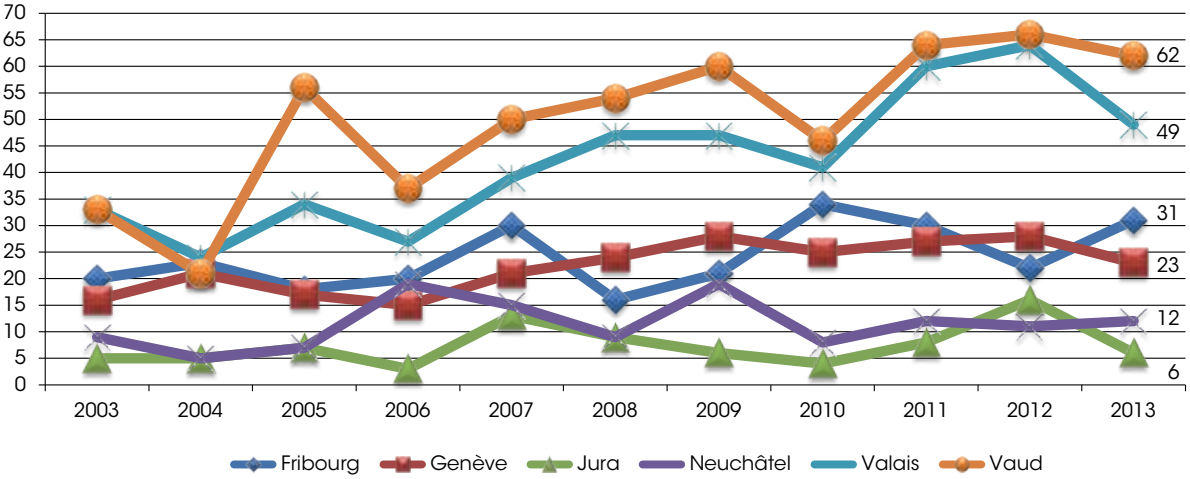

FORMATION
SUPÉRIEURE

PEINTRE

Aujourd'hui 14 contremaîtres peintres en bâtiment sont en fin de cursus afin d'obtenir, d'ici l'été 2015, le titre de Maître peintre. Plus proche de nous, 21 candidats viennent à peine de rendre leurs travaux pratiques du brevet fédéral de Contremaître peintre, spécialisation responsable d'exploitation. Les résultats leur seront transmis d'ici le début du mois de novembre 2014. Cette fin d'année coïncide également avec l'achèvement de la session 4 de Chef de chantier peintre en bâtiment pour 17 candidats sur les 20 inscrits au départ.

La formation professionnelle supérieure connaît toujours plus de succès avec, en point de mire, la fin d'un cursus complet de formation modulaire, pour les premiers chefs de chantier, fêtés lors de l'assemblée des délégués FREPP 2010 à Verbier.
Une 5e session de Chef de chantier est en préparation pour le printemps 2015 avec plus d'une trentaine d'inscription pour le concours d'entrée prévu le 8 novembre 2014. Ensuite, et selon la demande, une 3e session de Contremaître peintre et une 2e session de Maître peintre se mettront en place.

Ce succès ne serait, évidemment, pas possible sans le travail, l'investissement et le dévouement de nombreuses personnes. C'est pourquoi nous tenons à remercier les membres de la Commission de formation professionnelle supérieure, et en particulier son président Denis Quaglia, le directeur de l'Ecole de la Construction, Jean-François Savary, et toute son équipe ainsi que le secrétariat de la FREPP.

RÉVISION DE LA FORMATION MODULAIRE

Nous arrivons au bout d'un cursus complet et voilà que nous parlons déjà de réforme de la formation modulaire. En effet, si cette dernière a pour avantage de faciliter l'apprentissage des candidats, en avançant module par module, elle a le défaut d'être extrêment lourde aux niveaux administratifs et organisationnel. C'est pourquoi, nous travaillons de concert avec nos homologues suisses alémaniques, à optimiser la formation professionnelle supérieure en regroupant plusieurs modules pour n'en créer plus que 9 sur tout le cursus. Cette révision n'affectera en aucun cas la formation dans son contenu.

PLÂTRIER

L'année dernière nous parlions de créer une formation équivalente pour le domaine de la plâtrerie, aujourd'hui, la Commission de formation professionnelle supérieure pour le domaine du plâtre est constituée. Reste encore à informer et à encourager les jeunes à suivre ce cursus afin de pérenniser ce savoir-faire et c'est là que vous, entrepreneurs, vous intervenez. Plus d'informations suivront dans le FREPP Info.

Formation supérieure :
Nombre de participants par cours

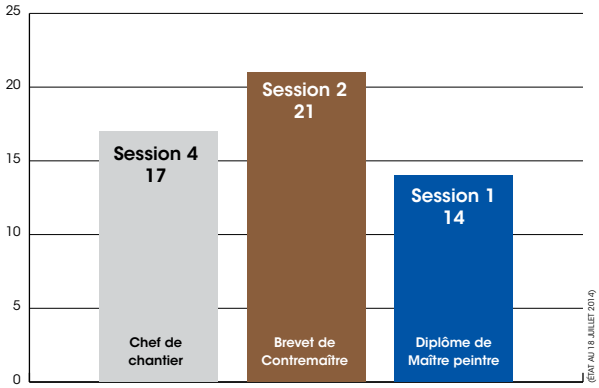

COLLECTE
DES DÉCHETS SPÉCIAUX

Les quantités récoltées lors de la traditionnelle collecte de déchets spéciaux annuelle ont, après 4 ans de progression vertigineuse, connu un tassement en 2014. Il fallait bien que cela arrive un jour. On ne peut sans discontinuer produire toujours plus de déchets dans la branche. Mais les quantités restent tout de même importantes puisque les entreprises ont amené au point de collecte plus de 70 tonnes. C'est donc une quantité importante de peinture qui est récoltée et correctement éliminée, renforçant en cela l'image responsable des «VRAIS PROS» qui éliminent leurs déchets de façon respectueuse de l'environnement.
Point positif cette année, le pourcentage d'entreprises qui se sont annoncées et ont communiqué un tonnage qui correspondait tant soit peu à la réalité est en forte augmentation, ce qui facilita grandement l'organisation de la collecte et diminua d'autant l'attente aux centres de collecte. Des remerciements sont donc adressés à toutes les entreprises qui ont fait preuve d'un peu de discipline et rendu plus fluide le déroulement des collectes.
La collecte des déchets spéciaux sera évidemment renouvelée en 2015 et nous encourageons les membres à être attentifs au FREPP Info de décembre dans lequel les dates et la liste des points de collecte seront communiqués.

	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
Solvant	**kilos**	**%**	**kilos**	**%**	**kilos**	**%**	**kilos**	**%**	**kilos**	**%**	**kilos**	**%**
Avec	10'807	25%	22'620	30%	18'755	22%	24'896	27%	26'241	30%	20'938	30%
Sans	32'619	75%	52'858	70%	66'884	78%	67'437	73%	60'142	70%	49'968	70%
Total	**43'426**		**75'478**		**85'639**		**92'333**		**86'383**		**70'906**	

FP3

FONDS PROFESSIONNEL ROMAND DE LA PLÂTRERIE-PEINTURE

Ce fonds géré par la FREPP est maintenant bien connu de toutes les entreprises romandes actives dans le secteur de la plâtrerie-peinture. L'encaissement de la contribution des entreprises membres et des entreprises avec personnel se déroule de façon optimale. Par contre, il pose de temps à autre encore quelques difficultés auprès de petits patrons indépendants qui ne veulent avoir affaire à personne et qui s'opposent à toute contribution professionnelle. Mais dans l'ensemble, après six années de perception, l'exercice est en tous points positif. Ce fonds constitue l'indispensable soutien pour la révision des ordonnances de formation, pour la mise sur pied des modules de formation professionnelle supérieure et des salons de promotion des métiers, notamment.

Toute la profession, toutes les entreprises actives du secteur en profitent. Il est logique que toutes y contribuent un tant soit peu par une contribution qui est certainement la plus modeste en son genre, (Fr. 150.– pour une entreprise sans personnel et 0,05 % de la masse salariale pour les entreprises avec personnel).

Toutes les informations utiles par rapport aux buts, aux prestations et au fonctionnement du FP3 peuvent être consultées sur notre site internet www.frepp.ch.

Arrêté du Conseil fédéral

instituant la participation obligatoire au Fonds en faveur de la formation professionnelle de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres – FP3

du 4 septembre 2007

Le Conseil fédéral suisse,

vu l'art. 60, al. 3, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr)[1],

arrête :

Art. 1
La participation au Fonds en faveur de la formation professionnelle de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres (FRMPP) au sens du règlement du 20 janvier 2007[2] est déclarée obligatoire.

Art. 2
[1] Le Fonds en faveur de la formation professionnelle permet de financer des prestations fournies par la FRMPP pour la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles cf. art. 2, al. 1, let. c, LFPr et art. 2, al. 2. let. c de la présente loi.

[2] Les prestations visées sont les suivantes :

a. prestations de base :
- développement des métiers,
- recrutement professionnel de jeunes,
- campagnes de promotion des professions,
- préparation au choix des métiers,
- étude et élaboration des règlements,
- championnat des métiers ;

b. formation professionnelle initiale :
- préparation des examens et uniformisation au niveau romand ;

[1] RS 412.10
[2] Le texte du règlement a été publié dans la Feuille officielle suisse du commerce (nº 184 du 24 septembre 2007)

c. formation professionnelle supérieure et formation continue à des fins professionnelles :
- cours de préparation aux examens de chef d'équipe, du brevet de contremaître et de la maîtrise fédérale,
- des examens mentionnés ci-dessus,
- prise en charge du coût des autres cours de perfectionnement professionnel.

Art. 3
[1] La déclaration de force obligatoire générale est valable pour la branche de la plâtrerie-peinture dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

[2] Elle s'applique à toutes les entreprises qui ont conclu des contrats de travail spécifiques à la branche dans des professions encadrées par la FRMPP.

Art. 4
[1] Toute entreprise qui a conclu des contrats de travail au sens de l'art. 3, al. 2, est tenue de verser sa contribution au Fonds en faveur de la formation professionnelle.

[2] Les contributions au Fonds sont constituées, pour les entreprises avec personnel, par un prélèvement sur la masse salariale AVS du personnel au sens de l'art. 3, al. 2 et, pour les entreprises sans personnel, par une contribution fixe.

[3] Le tarif suivant s'applique :

a. contribution annuelle pour les entreprises avec personnel 0,05 %
b. contribution annuelle pour les entreprises sans personnel CHF 150.—

Art. 5
Les art. 60 LFPr et 68 de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle[3] règlent l'obligation de rendre compte de l'encaissement et de l'utilisation des contributions.

Art. 6
[1] Le présent arrêté entre en vigueur le 1er octobre 2007.

[2] La déclaration de force obligatoire générale est à durée indéterminée.

[3] Elle peut être révoquée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

4 septembre 2007

Au nom du Conseil fédéral suisse :
La Présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey
La Chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

[3] RS 412.101

T-SHIRTS

POLOS

SACHETS DE SUCRE

FREPP
fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS !

CAMPAGNE
LES VRAIS PROS !

Le succès rencontré par les différents articles proposés témoigne de l'intérêt et de l'adhésion des membres de la FREPP à cette campagne publicitaire. Les architectes et maîtres d'œuvre, au travers du FREPP Info, puis de la campagne média, puis sur les bâches posées sur vos chantiers et les t-shirts de vos collaborateurs, sont intrigués par la démarche et indéniablement sensibilisés par les arguments avancés.

Seuls de «Vrais Pros» peuvent assurer des travaux de qualité, parce qu'ils :

- emploient du personnel qualifié et formé;
- respectent la CCT, les normes de sécurité, les prescriptions environnementales pour l'élimination des déchets;
- mettent en œuvre des matériaux de qualité qui leur sont fournis par des fabricants ou grossistes;
- réalisent des travaux dans les règles de l'art.

N'hésitez donc pas à vous fournir en matériel vous permettant de vous afficher comme un «VRAI PRO» et vous démarquer des pseudo-entreprises qui ne vendent qu'un prix et sont incapables de réaliser des travaux corrects.

BÂCHES

... sont membres des associations cantonales de la FREPP

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Avec 393 PERCO formés, et donc un nombre quasi identique d'entreprises qui y ont adhéré, la solution de branche romande de plâtrerie-peinture est assurément l'une des solutions de branche les plus représentative. Pour les seuls cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud (Genève disposant de sa propre solution interprofessionnelle), ce résultat est remarquable et confirme que la démarche entreprise est adaptée à la situation de nos professions et au fonctionnement de la très grande majorité des entreprises, ce d'autant plus que les entreprises adhérentes disposent d'une marge de manœuvre intéressante.

L'objectif visé est que tous les travailleurs de la branche soit sensibilisés régulièrement au différents dangers qui découlent de leur activité sur les chantiers, dangers que présentent leurs propres activités, mais aussi dangers induits par une cohabitation de proximité avec les autres corps de métiers.

Charte de la sécurité

Comme signataires de cette charte, nous nous engageons à faire respecter les règles de sécurité pour préserver la vie et l'intégrité de tous les intervenants sur les chantiers. Nous mettons tout en œuvre pour respecter les règles de sécurité de nos domaines de compétence. En cas de nécessité, nous interrompons notre activité et disons STOP.

STOP EN CAS DE DANGER / SÉCURISER / REPRENDRE LE TRAVAIL

En tant que mandataire:

Dès la préparation des soumissions, j'informe sur les risques liés au projet et prévois les articles nécessaires à la sécurité.

Je planifie et coordonne l'activité des différents intervenants en fonction de l'avancement des travaux en intégrant les mesures pour chaque étape.

Je vérifie l'application effective des mesures prévues. Au besoin, j'ordonne des mesures correctives.

En cas de manquement grave à la sécurité, j'ordonne l'arrêt immédiat des travaux.

En tant que cadre:

J'analyse les documents de soumission et détermine les mesures de sécurité nécessaires.

J'instruis mon personnel et mets à disposition les moyens de protection. Je fais participer mes collaborateurs aux décisions.

Je vérifie l'application effective des mesures prévues. Au besoin, j'ordonne des mesures correctives.

En cas de manquement grave à la sécurité, j'ordonne l'arrêt immédiat des travaux.

En tant que collaborateur:

Je m'informe, fais des propositions et applique les règles et consignes de travail.

Je ne modifie en aucun cas les dispositifs de protection, sauf pour leur remise en état. Je veille à ne mettre personne en danger.

Je sécurise ma place de travail et corrige immédiatement les défauts ou les annonce à mon supérieur.

En cas de manquement grave à la sécurité, j'interromps l'activité et informe immédiatement mes collègues et supérieurs.

Ingénieurs et architectes:

sia
schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

usic
Stiftung Fondation Fondazione

BSA Bund Schweizer Architekten
FAS Fédération des Architectes Suisses
FAS Federazione Architetti Svizzeri

Associations patronales:

fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

Syndicats:

UNIA
Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.

syna
Le syndicat

Soutenu par

suvapro
Le travail en sécurité

La FREPP et la SUVA ont conclu une charte de sécurité qui fixe les bonnes attitudes à avoir en cas de danger. Chaque entreprise peut individuellement adhérer à la Charte de sécurité et disposer du matériel sécuritaire gracieusement mis à disposition par la SUVA.
La nette diminution des cas d'accidents sur les chantiers dans nos professions témoigne des résultats probants de la sensibilisation entreprise par notre solution de branche. Cerise sur le gâteau, cette diminution des accidents a eu comme corollaire une diminution des cotisations.

Nous devons poursuivre dans cette voie, les associations professionnelles pour leur travail de sensibilisation et la SUVA pour la tendance baissière de ses taux de prime suivant celle du nombre d'accidents.

USAM

sgv usam

Association faîtière des 300 000 PME de Suisse, l'USAM a évidemment un rôle clé en ce qui concerne la mise en place des conditions cadres permettant aux entreprises de bien fonctionner, d'être performantes et de se développer. Dans de nombreux dossiers qui touchent particulièrement le domaine de la construction, l'USAM s'est montrée très active et très à l'écoute des préoccupations des entrepreneurs :

- contribution à la mise sur pied d'une loi sur les résidences secondaires qui tienne compte des situations très particulières des villages de montagne. L'exclusion du champ d'application de la loi des constructions déjà existantes et des lits chauds serait un pas significatif dans le bon sens;
- lutte pour faire en sorte que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), malheureusement acceptée par le peuple, puisse être mise en œuvre en tenant compte des situations particulières des communes sans mise en péril du développement de leur économie;
- forte implication au sein des chambres fédérales pour éviter que la probable future loi sur les cartels n'exclue pas la possibilité de constituer des consortiums. Dans le bâtiment et particulièrement dans le second œuvre, le consortium demeure la seule possibilité pour les PME de la branche, de soumissionner pour de grands travaux et concurrencer les grands groupes;
- combat de tous les instants dans le domaine fiscal pour éviter l'introduction d'un impôt sur les successions et la suppression de l'imposition d'après la dépense (forfaits fiscaux). L'USAM mènera les deux campagnes sur le plan suisse.

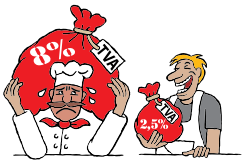

STOP à la TVA discriminatoire pour la restauration!

CONSTRUCTIONSUISSE

bauenschweiz
constructionsuisse
costruzionesvizzera

Le lobby suisse de la construction, précédemment appelé Chambre suisse de la construction, peine à se faire sa place au soleil à l'ombre de la toute puissante SSE. Les moyens à disposition sont relativement faibles et ne permettent pas de lui tenir la dragée haute. Le manque de positionnement clair dans certains dossiers, le manque de cohésion également de la branche de la construction sont des écueils qu'il faudra savoir franchir faute de quoi ConstructionSuisse aura beaucoup de peine à se faire reconnaître des milieux économiques et politiques.

Du côté romand, la sauce prend gentiment et quelques prises de position communes relatives à la loi sur les cartels ou le fonds FORTA y ont contribué. Seul bémol : l'absence systématique des cantons de Neuchâtel et de Fribourg aux débats. Il est regrettable que les organisations des domaines de la construction de ces cantons ne prennent pas le temps d'un dialogue avec les autres collègues romands. La voix de la Suisse romande en sortirait renforcée et les intérêts de nos entreprises beaucoup mieux défendus.

SUVA

Plus de 4000 collaborateurs, près de 2 millions de personnes assurées, soit un salarié sur deux, 140 milliards de masse salariale assurée pour 4,2 milliards de primes encaissées et une fortune immobilisée de 44 milliards de francs. Ces chiffres, qui témoignent de la taille de notre assureur accident, sont à mettre en regard avec ceux des prestations servies puisque ce sont plus de 460 000 accidents et maladies professionnels qui ont été déclarés pour un montant de 3,9 milliards de prestations versées.
Pour les professions du bâtiment notamment, la SUVA fonctionne comme une caisse unique. En cette période où le peuple suisse est appelé à se prononcer sur l'opportunité ou non de mettre en place une caisse publique unique pour l'assurance maladie, nous nous sommes intéressés de plus près aux frais de gestion.
Et là, on doit constater que ce que déclarent haut et fort les assureurs maladie se vérifie. L'absence de concurrence a pour conséquence une augmentation importante des coûts, et en particulier des frais de gestion qui sont 2,5 fois supérieurs à ceux des assureurs maladie, alors que le nombre de cas d'accident est très largement inférieur à ceux de maladie. S'il y a un effort que la SUVA devrait faire, c'est bien celui-là.

Pour en venir au secteur de la plâtrerie-peinture, après 7 années de baisses consécutives des primes, le taux de base va progresser d'un degré, ce qui aura pour conséquence une augmentation des primes entre 0,1 et 0,2% pour 85% des entreprises. Si ce n'est pas une nouvelle réjouissante, nous avons enregistré la promesse de la SUVA selon laquelle cet ajustement avait pour objectif de lisser la prime au maximum afin de ne pas connaître de trop forte variation, comme ce fut le cas par le passé. Nous avons pris bonne note de cette promesse que l'on se chargera de rappeler à qui de droit le moment venu.

AAP: TAUX DE BASE 2014 DE LA CLASSE 44D

Collectif	Genre d'entreprise	Nombre d'entreprise	Taux de base			
			2014		2015	
			Degré	(%) net	Degré	(%) net
AO	Entreprise de peinture	3280	95	1,963	96	2,061
BO	Entreprise de plâtrerie	1232	108	3,700	109	3,890
GO	Entreprise de plâtrerie-peinture	823	104	3,040	105	3,200

AAP: NBRE D'ENTREPRISES AVEC MODIFICATION DES TAUX DE PRIME AU 01.01.2015

Modifications des dégrés	Nombre d'entreprises			
+ 4 et plus	153	2,1 %	6004	84,8 %
+ 3	366	5,2 %		
+ 2	248	3,5 %		
+ 1	5237	73,9 %		
inchangé	724	10,2 %	724	10,2 %
- 1	170	2,4 %	357	5,0 %
- 2	76	1,1 %		
- 3	63	0,9 %		
- 4 et plus	48	0,7 %		
Total	**7085**	**100 %**	**7085**	**100 %**

POLITIQUE D'ADJUDICATION DE LA SUVA

Comme malheureusement de nombreux autres exemples, la SUVA a pris la très mauvaise habitude de confier les travaux de construction de ses immeubles à des entreprises de construction générale. Or, ces dernières représentent un danger important pour toutes les professions de l'artisanat, dont évidemment la plâtrerie-peinture. En effet, ces entreprises de construction générale, après avoir obtenu le travail en offrant des prix planchers, se tournent vers les artisans des différents corps de métiers pour leur faire subir, par cascade, une pression insupportable sur les prix. C'est ainsi que pour beaucoup de projets, il était impossible de réaliser les travaux demandés au prix offert. Comme toujours, dans ce genre de cas, l'entreprise qui au bout du compte se voit adjuger les travaux doit pour s'en sortir, soit bâcler le travail, soit enfreindre la CCT et les normes de sécurité et environnementales. Tout le contraire d'une entreprises qui se respecte, d'un «VRAI PRO».

La SUVA se devrait d'être exemplaire dans ce domaine et la FREPP est intervenue à plusieurs reprises pour le lui rappeler. Mais la situation monopolistique de notre assureur accident n'est pas un élément permettant de faire avancer les choses au rythme que l'on souhaiterait. Pourtant, il faut que ça change. Seules des démarches politiques avec le soutien des organisations faîtières permettront une évolution dans le sens souhaité.

NOUVEAUTÉS 2014

LE NOM

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

LE LIVRE DE TECHNOLOGIE

A commander sur www.frepp.ch

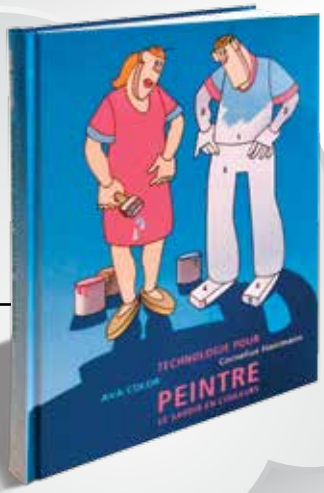

LES BÂCHES (250x150 cm)

A commander sur www.frepp.ch

LES STATUTS

A télécharger sur www.frepp.ch

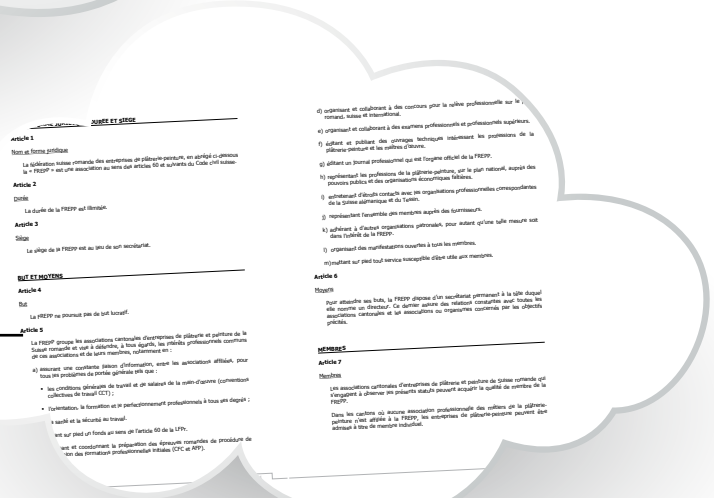

LE BUREAU

A visiter, rue de la Dent-Blanche 8,

1950 Sion

FOURNISSEURS
PARTENAIRES

La FREPP ne serait pas en mesure, sans le soutien de ses fournisseurs partenaires, de mener à bien et financer les coûts liés à la mise en place de la formation professionnelle supérieure, ses nombreux modules et ses trois niveaux de formation que sont :

- **CHEF DE CHANTIER**
- **CONTREMAÎTRE**
- **MAÎTRISE**

La FREPP, son comité, ses membres et tous les jeunes ayant bénéficié de la formation supérieure adressent donc leurs sincères remerciements à tous les partenaires de la FREPP.

PARTENAIRES

pour la fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture.

Magnum-Partenaires

AKZO NOBEL COATINGS AG
Täschmattstrasse 16, 6015 Reussbühl
www.akzonobel.com/ch

BOSSHARD + CO. AG
Infangstrasse 97, 8153 Rümlang
www.bosshard-farben.ch

CAPAROL FARBEN AG
Gewerbestrasse 5, 8606 Nänikon
www.caparol.ch

KARL BUBENHOFER SA
Hirschenstrasse 26, 9201 Gossau
www.kabe-peintures.ch

KNUCHEL FARBEN SA
Steinackerweg 11, 4537 Wiedlisbach
www.colorama.ch

JALLUT SA
Route de Crissier 4, 1030 Bussigny
www.jallut.ch

RUPF + CO. AG
Eichstrasse 42, 8152 Glattbrugg
www.ruco.ch

SAINT-GOBAIN WEBER AG
Täfernstrasse 11b, 5405 Baden-Dättwil
www.weber-marmoran.ch

SOCOL SA
Rue du Lac 24, 1020 Renens
www.socol.ch

STO AG
Südstrasse 14, 8172 Niederglatt
www.stoag.ch

VERNIS CLAESSENS SA
Route du Silo 6, 1020 Renens
www.claessens.ch

Medium-Partenaires

ALFONS HOPHAN AG
www.hola.ch

DÖLD AG
www.dold.ch

GREUTOL SA
www.greutol.ch

PEKA
www.peka.ch

Basic-Partenaires

PERMAPACK AG
www.permapack.ch

SAX-FARBEN AG
www.sax.ch

STORCH (SCHWEIZ) AG
www.storch.ch

TOOLTECHNIC SYSTEMS (SCHWEIZ) AG
www.festool.ch

TOUPRET SUISSE SA
www.toupretpro.ch

GROUPE DE SPONSORS

Depuis 2014, la société Knuchel AG avec Colorama est également membre du Groupe de Sponsors. Depuis de nombreuses années, le Groupe de Sponsors est le fidèle partenaire de la FREPP et se compose de différents fournisseurs du secteur de la peinture en bâtiment. Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à Colorama au sein du Groupe de Sponsors et nous nous réjouissons de notre future collaboration.

Le groupe de sponsors s'engage pour la formation et la formation continue des peintres et des plâtriers. Grâce à un concept de soutien à long terme et à la collaboration précieuse entre les membres du groupe de sponsors et la FREPP, les objectifs visés peuvent être réalisés de façon efficiente et orientée sur le but.

La FREPP recommande à ses membres de privilégier pour leurs activités commerciales les partenaires de l'association. **La FREPP remercie les partenaires pour leur engagement!**

www.groupe-de-sponsors.ch

FREPP
fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS !
... mettent en œuvre des matériaux de qualité.

REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

Sous ce point nous adressons notre très sincère et chaleureuse reconnaissance à tous les entrepreneurs qui se sont engagés à travailler dans nos comités, nos commissions et groupes de travail afin de contribuer à la défense des intérêts des plâtriers-peintres romands et de participer au développement et à la pérennité de nos belles professions. Merci également au team du secrétariat, à Romy Hintz et Xavier Saillen qui réalisent un travail engagé, sérieux et de qualité et qui ont grandement contribué à faire en sorte que la FREPP soit en mesure de vous offrir les différentes prestations dont vous avez pu découvrir un aperçu ci-devant.

Ce rapport est également l'occasion de remercier toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin à la défense des intérêts de l'économie et des entreprises et nous tenons donc à relever en particulier l'engagement de l'USAM et de ConstructionSuisse.

Il est des étapes qu'une fédération telle que la nôtre doit absolument franchir pour poursuivre sa marche en avant et ses objectifs en toute sérénité et en toute indépendance. Celle franchie par la FREPP en 2013 en est une qui fera évidement date dans l'histoire de la fédération et qui a jeté les bases d'un futur dynamique qui lui permettra de servir dans d'excellentes conditions les entrepreneurs plâtriers-peintres et leurs belles professions.

COMMISSIONS

COMMISSION DE RÉFORME FORMATION DE BASE «PEINTRE EN BÂTIMENT» - REPRÉSENTANTS FREPP

- André Buache — Corcelles-près-Payerne
- Gérard Anzenberger — Réchy

COMMISSION DE RÉFORME FORMATION DE BASE «PLÂTRIER» - REPRÉSENTANTS FREPP

- Gilles Granges — Fully
- Claudio Muscianesi — Verbier

COMMISSION DE RÉFORME FORMATION DE BASE «PLÂTRIER-PEINTRE» - REPRÉSENTANTS FREPP

- Venance Bonvin — Lens
- Thierry Buache — Corcelles-près-Payerne
- Gilles Granges — Fully
- Arnaud Zoppi — Chexbres

FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE «PEINTRE EN BÂTIMENT» + EXPERTS AQ (ASSURANCE QUALITÉ)

- Denis Quaglia (Président) — Vouvry
- Nicolas Clément — Praroman-Le Mouret
- Olivier De Agostini — Colombier
- Flavio Di Marco — Cortaillod
- Florian Lovey — Orsières
- Daniel Malherbe — Le Mont-sur-Lausanne
- Renato Mandola — Carouge
- Baptiste Monnard — Fenil-sur-Corsier
- Toby Pallante — Genève
- Jean-François Savary — Tolochenaz
- Jean-Michel Savioz — Sion

COMMISSION INTERCANTONALE D'EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE

- Daniel Matthey (Président) — Fleurier
- Gérard Anzenberger — Réchy
- Bertrand Clot — Bottens
- André Leuba — Delémont
- Jean-Louis Morand — Bulle
- Claudio Muscianesi — Verbier
- Dominique Ramel — Satigny

COMMISSION DE RELECTURE DES EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE

- Gérard Anzenberger — Réchy
- Venance Bonvin — Lens
- Jean-Michel Chabloz — Meyrin
- Marc Droz — Chézard-St-Martin
- Alexandre Dumas — Le Châtelard
- André Dutoit — L'Isle
- Renato Mandola — Carouge
- Daniel Matthey — Fleurier

PROMOTION PROFESSIONNELLE

- Gianluca Caragnano — Carouge
- Alexandre Dumas — Le Châtelard
- Jean-Marc Jaquier — Gland
- Amalia Massy — Sierre
- Claudio Muscianesi — Verbier

RÉDACTION «FREPP INFO»

- André Buache (Président) — Corcelles-près-Payerne
- Adolf Beets — Renens
- Olivier Berchten — Veyrier
- Pierre-Jo Filippini — Sion

COMITÉ

COMMISSION PATRONALE DE NÉGOCIATIONS CCT-SOR

- André Buache — Corcelles-près-Payerne
- Marcel Delasoie — Sion
- Laurent Derivaz — Fribourg
- Laetitia Geiser — Hauterive
- Gilles Granges — Fully
- Bernard Erny — Carouge
- Alain Joseph — Renens
- Baptiste Monnard — Fenil-sur-Corsier
- Yves Nicolier — Oleyres
- Pascal Schwab — Prêles
- Jean-Marc Volery — Aumont

COMITÉ CPP-SOR

- André Buache FREPP — Corcelles-près-Payerne
- Daniel Clément FREPP — Le Mouret
- Marcel Delasoie FREPP — Sion
- Gilles Granges FREPP — Fully
- Bernard Erny SO-GE — Genève
- Stéphane Ducommun FRM — La Chaux-de-Fonds
- Pascal Schwab FRM — Prêles
- Daniel Bornoz FRM — Le Mont-sur-Lausanne
- Tibor Menyhart SYNA — Villars-sur-Glâne
- Alain Grosjean SYNA — Delémont
- Thierry Lambelet SYNA — Lausanne
- Aldo Ferrari UNIA — Berne
- Armand Jaquier UNIA — Fribourg
- Jean Kunz UNIA — Lausanne

COMITÉ FREPP (2010-2014)

Président : André Buache

FRIBOURG

Membre : Gilles Perseghini
Secrétaire : Laurent Derivaz

GENÈVE

Président : Olivier Berchten *(vice-président FREPP)*
Membre : Eugène Jurr
Secrétaire : Alain Meylan

NEUCHÂTEL

Président : Flavio Di Marco
Secrétaire : Laetitia Geiser

VALAIS

Président : Gilles Granges
Secrétaire : Amalia Massy

VAUD

Président : Baptiste Monnard
Secrétaire : Dominique Martin

SECRÉTARIAT

Directeur : Marcel Delasoie
Adj. de direction : Romy Hintz

EN VENTE

OUVRAGES EN VENTE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA FREPP

	Prix membre
Technique de décoration à l'ancienne	55.00
Abécédaire des papiers peints	25.00
Vocabulaire des termes techniques «Peinture, vernis et leur application»	25.00
Dénomination d'éléments de construction	15.00
Technologie peinture Tome I	20.00
Technologie pour peintre Le savoir en couleur (AVA COLOR)	90.00
Norme SIA 118/257 (fr. ou all.)	30.00
Norme SIA 257 (fr. ou all.)	60.00
Fiche technique CAN Qualités des surfaces	10.00
Série de prix (version informatique) (peinture, plâtrerie et isolation périphérique) (à commander sous www.frepp.ch)	100.00

EN VENTE AUPRÈS DE VOTRE SECRÉTARIAT CANTONAL

Série de prix (version papier) (peinture, plâtrerie, isolation périphérique)	
la pièce	80.00
les 3	200.00

Tous ces prix s'entendent hors taxes sans frais de port

LE TEAM

MARCEL DELASOIE
Directeur

Tél. : 027 322 52 62
Fax : 027 322 24 84
E-mail : marcel.delasoie@frepp.ch

ROMY HINTZ
Adjointe de direction

Tél. : 027 322 52 64
Fax : 027 322 24 84
E-mail : romy.hintz@frepp.ch

XAVIER SAILLEN
Responsable d'édition
et formation

Tél. : 027 322 52 66
Fax : 027 322 24 84
E-mail : xavier.saillen@frepp.ch

FREPP
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion
Tél. : 027 322 52 60
E-mail : info@frepp.ch

Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg
c/o Union patronale du canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15 • CP 1552 • 1701 Fribourg
Tél. secrétariat : 026 350 33 00
l.derivaz@unionpatronale.ch • www.afmpp.ch
Président : Daniel Clément • Secrétaire patronal : Laurent Derivaz

GYPSERIE PEINTURE GENÈVE
Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève
c/o FER Genève
Rue de St-Jean 98 • CP 5278 • 1211 Genève 11
Tél. secrétariat : 058 715 32 11
gpg@fer-ge.ch • www.gpg.ch
Président : Olivier Berchten • Secrétaire patronal : Alain Meylan

Association neuchâteloise des entreprises de plâtrerie-peinture
Rouges-Terres 61 • 2068 Hauterive
Tél. secrétariat : 078 850 36 02
info@anepp.ch • www.anepp.ch
Président : Flavio Di Marco • Secrétaire patronale : Laetitia Geiser

Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres
c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20 • Case postale 141 • 1950 Sion
Tél. secrétariat : 027 327 51 41
amalia.massy@bureaudesmetiers.ch • www.avmpp.ch
Président : Gilles Granges • Secrétaire patronale : Amalia Massy

Groupe vaudois des entreprises de plâtrerie et peinture
c/o Fédération vaudoise des entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2 • Case postale • 1131 Tolochenaz
Tél. secrétariat : 021 802 88 88
secret.patron@fve.ch • www.fve.ch
Président : Baptiste Monnard • Secrétaire patronal : Dominique Martin

Rapport présenté lors de l'Assemblée des délégués du 29 août 2014

LA QUALITÉ DE LEURS TRAVAUX

DU PERSONNEL QUALIFIÉ

RESPECTENT LES CONDITIONS DE TRAVAIL

FORMATION

MATÉRIAUX DE QUALITÉ

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

COLLABORATEURS